



100% Alternance

100% International

Taxe d'apprentissage

2018

Les écoles partenaires



Fiche d'aide au calcul de votre **Taxe nette**

L'ESM-A et l'ESCI assurent une assistance permanente
pour la gestion de votre taxe d'apprentissage.
Vos contacts privilégiés : Marc de KERVENOAËL au 01 64 62 63 70
Jérémy DIDIER au 02 51 40 80 20

Le montant de votre masse salariale sera exprimé en Euros (sans centimes)

1	Salaires bruts versés en 2017 (S) Base brute SS (rubrique contribution et taxe d'apprentissage de la DADS-U)		S : _____ €
2	Taxe Brute (T)	S x 0,68% =	T : _____ €
3	Fraction Régionale pour l'Apprentissage (FRA)	T x 51% =	FRA : _____ €
4	Quota d'apprentissage (Q)	T x 26% =	Q : _____ €
5	Hors Quota (Barème) (HQ)	T x 23% attribuable aux écoles =	HQ : _____ €

	Catégorie A (Diplômes Niveau V, IV et III)	Catégorie B (Diplômes Niveau II et I)	
(1) {	Frais de stage déductibles dans la limite du plafond :	25 euros x _____ jours = _____ €	36 euros x _____ jours = _____ €
	Plafond : 3% de la taxe brute	Taxe brute (T) x 3% = _____ € Le cumul de vos déductions ne doit pas dépasser le plafond	
	Taxe Nette (TN)	(HQ x 65%) - (déduction ou plafond) A = _____ €	(HQ x 35%) - (déduction ou plafond) B = _____ € Affectable à l'ESM-A et/ou l'ESCI

(1) Si vous avez accueilli des stagiaires sous convention pendant l'année 2017, il vous est possible de soustraire des frais de stage en fonction du nombre de jours de présence de ces derniers. Pour cela, référez-vous à la catégorie correspondant au diplôme préparé.

L'ESM-A et l'ESCI sont habilitées à percevoir votre taxe d'apprentissage dans la catégorie B sauf si votre taxe brute est inférieure ou égale à 415 € (S ≤ 61.000 €). Dans ce cas, vous avez la possibilité de verser la totalité de votre taxe nette (TN) à l'école.

Suite au décret N° 2005-1392 du 8 novembre 2005, vous devez verser votre taxe d'apprentissage par l'intermédiaire de votre organisme collecteur habituel.

Merci de préciser sur le bordereau de versement : les références de l'ESM-A et l'ESCI ainsi que le montant à affecter ou la mention "Au maximum des possibilités".

Nous vous remercions de nous informer de votre versement à l'aide du document ci-joint.

Promesse de Versement de la **Taxe d'apprentissage**

Date limite de versement 28 février 2018

Nom de l'entreprise : _____

Adresse _____

Code postal : _____ Ville : _____

Siret : _____ Code NAF : _____

Nom du groupe : _____ Secteur d'activité : _____

Personne(s) à remercier et à informer du suivi du dossier taxe d'apprentissage

Contact 1 Décisionnaire taxe d'apprentissage Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Nom et prénom _____ Fonction _____

Tél : _____ e-mail : _____

Contact 2 Décisionnaire taxe d'apprentissage Gestionnaire du dossier taxe d'apprentissage

Nom et prénom _____ Fonction _____

Tél : _____ e-mail : _____

Organisme collecteur de taxe d'apprentissage

Nom _____ Adresse _____

Nom et adresse de l'établissement

Catégorie B

ESM-A - ESCI

50-56, rue de la Maison Rouge - Lognes
77437 Marne-La-Vallée Cedex 2

_____ €

Inscrire si possible "au maximum des possibilités"

Vous pouvez joindre ce coupon au bordereau et l'adresser à votre organisme collecteur.

Cachet de l'entreprise :

Date et signature :



www.esm-a.eu

www.esci-paris.eu

Marc de KERVENOAËL
Tél. : 01 64 62 63 70
Fax : 01 64 62 62 43
E-mail : mdekervenoael@groupe-hema.com

Jérémy DIDIER
Tél. : 02 51 40 80 20
Fax : 02 51 40 86 04
E-mail : jeremy.didier@groupe-hema.com

- Établissements privés d'enseignement supérieur technique
- Écoles habilitées à recevoir la taxe d'apprentissage dans la catégorie B
 - GESCEP - SIRET : 408 746 915 00011
- Membres du Groupe HEMA - RCS Meaux : 448 065 086





L'ESM-A et l'ESCI forment et mettent à votre disposition des collaborateurs de haut niveau...

Pourquoi être partenaire ?

de Post Bac à Bac+5

- ▶ **Des collaborateurs de haut niveau**, 3 jours par semaine **dans votre entreprise** sur une durée renouvelable de 12 à 15 mois.
- ▶ La possibilité de **recruter** des **personnes opérationnelles**.
- ▶ **Deux contrats** :
 - la convention de stage alterné
 - le contrat de professionnalisation
- ▶ **Programmes en alternance**
 - Bachelors
 - Mastères Grande école
 - Mastères de Management Spécialisé
- ▶ **Domaines de compétences variés**
 - Achats
 - Supply chain
 - International
 - Communication
 - Développement commercial
 - Développement Durable (QHSE, RSE, Energie Eau et Déchets, Urbanisme et Collectivité)
 - Finance
 - Audit
 - Contrôle de gestion
 - Luxe
 - Tourisme
 - Marketing
 - Web digital
 - Management
 - Ressources Humaines
 - Santé
 - Gestion de projet



Les écoles partenaires





Etre partenaire de l'ESM-A et l'ESCI

Qu'entendons-nous par « partenariat entreprise » ?

L'ESM-A et l'ESCI développent de nouveaux moyens pour interagir avec les entreprises et vous impliquer dans la vie de l'école :

- Informations sur : les nouveaux programmes de spécialisation, les rentrées, les dates importantes de l'année.
- Interventions pédagogiques de vos cadres dans l'une de nos écoles.
- Participation à nos forums de recrutement.

- Diffusion de vos offres d'emploi auprès de notre réseau des anciens.
- Recrutements privilégiés : un professionnel du recrutement de notre institution sélectionne pour vous des candidats et vous accompagne tout au long de votre recrutement.
- Possibilité d'être membre du jury pour les soutenances.
- Visibilité de votre logo et lien vers votre site web à partir de notre page <partenaires>.
- Accès privilégié à notre réseau des anciens.

Pourquoi soutenir l'ESM-A et l'ESCI ?

1 L'ESM-A et l'ESCI ne reçoivent aucune subvention

- L'ESM-A et l'ESCI ne reçoivent pas de subvention ni de la région, ni de l'Etat.
- Ses financements dépendent des entreprises d'accueil et de votre taxe d'apprentissage.

2 L'ESM-A a été la 1^{ère} École Supérieure de Management à proposer la totalité de ses cursus post Bac+2 en alternance

- Notre programme Grande École et nos Mastères de Management spécialisé en alternance se déroulent sous statut étudiant ou salarié.
- Nos étudiants bénéficient d'un financement des frais de fonctionnement de l'école par l'entreprise d'accueil et/ou par l'OPCA.

3 L'ESM-A et l'ESCI facilitent l'emploi pour ses étudiants et professionnalisent ses enseignements

- De nombreuses applications concrètes font partie intégrante de la pédagogie.
- L'alternance permet à nos étudiants d'acquérir une solide expérience professionnelle.

4 Les ressources pédagogiques de l'ESM-A et l'ESCI

- Les professeurs et les conférenciers sont des professionnels : leur enseignement répond donc aux exigences des entreprises.

Nos projets

Grâce à votre taxe d'apprentissage, nous pourrions :

- Continuer à mettre en place de nouvelles spécialisations
- Développer l'équipe pédagogique
- Améliorer les conditions d'accueil des étudiants

- Financer de nouveaux équipements informatiques
- Mettre en place de nouveaux événements avec les entreprises (forums de recrutement, petits déjeuners, journée des talents...)

Comment être partenaire ?

Modalités de versement de la Taxe d'apprentissage

La taxe d'apprentissage est la seule taxe pour laquelle vous pouvez choisir le bénéficiaire. Il s'agit d'un véritable outil d'investissement qu'il vous appartient de bien maîtriser.

L'ESM-A et l'ESCI sont habilités à percevoir la taxe d'apprentissage dans la catégorie B.

Ces versements doivent se faire par le biais de votre Organisme Collecteur habituel (CCI, Syndicat Professionnel, etc.) en précisant le nom et les coordonnées de l'établissement bénéficiaire :

ESM-A - ESCI - 50-56 rue de la Maison Rouge - Lognes - 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Merci de la confiance que vous nous accordez.

L'ESM-A et l'ESCI vous conseillent et vous assistent pour le calcul et la gestion de votre taxe d'apprentissage.

Vos contacts : Marc de KERVENOAEL - Tél : 01 64 62 63 70 - e-mail : mdekervenoael@groupe-hema.com
Jérémy DIDIER - Tél : 02 51 40 80 20 - e-mail : jeremy.didier@groupe-hema.com